

Critérium Fédéral

Abandon, retard, absence et forfait

Extraits des règlements sportifs fédéraux (FETT) Abandon

– Titre III – Chap. 1 – 109 :

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Retard – Titre III – Chap. 1 – 110 :

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Forfaits – Titre III – Chap. 1 – 113 :

- Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.

- Pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences définies par la commission sportive compétente, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Pour un premier forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison.

Pour un 2^{ème} forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

- Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

- Tout joueur exclu du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Procédures Niveau Départemental AISNE

☛ Les demandes d'excuses concernant les absences sont **à adresser par mail ou SMS** au responsable concerné (Thierry DONNET).

● **Mail :** thierrydonnet4@sfr.fr

● **SMS :** 06 34 72 33 17

☛ Les demandes d'excuses doivent être transmises **dès que vous avez connaissance de votre absence** et au plus tard :

● Jusqu'au jeudi soir précédent la compétition (afin que les poules soient refaites)

Toute absence non excusée sera sanctionnée par une exclusion de la compétition (WO) pour les tours restants.

● Une absence excusée lors de n'importe quelle journée, provoque la descente d'une division.

Le responsable Critérium Fédéral AISNE
Thierry DONNET.